LETTRE N°41

CIQ Pont de Béraud

www.ciq-aix-pontdeberaud.fr

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

EDITORIAL :

PARKING SOUS LE PARC RAMBOT

Le CIQ Pont de Béraud suit activement le projet de parking sous le Parc Rambot, après le retrait du projet sous le cours des Arts et métiers, annoncé en séance publique par Mme le Maire le 24 juillet 2016.
Pour l'information des habitants des quartiers Est, directement concernés par cette implantation, nous avons rencontré Mme le Maire et les équipes en charge du projet le 16 septembre, puis le directeur de la SEMEPA chargée de la réalisation, le 16 novembre dernier.

Les évolutions du dossier selon la Ville et la SEMEPA se résument comme suit :

- Le nouveau projet serait ramené à 3 niveaux en sous sol pour environ 300 places de parking,
- La dalle supérieure, d'une emprise au sol de 3.000 m2 sur 13.000 m2 de parc serait enfouie sous 2 mètres de terre, profondeur estimée suffisante pour la plantation de nouvelles espèces, ou replantation d'arbres à déplacer.
- Tous les arbres et arbustes du parc (environ 90) ont été inventoriés par l'agence du paysage CEPM : espèces hauteur, emplacement et classés :

à conserver : environ 70 sujets, dont tous les arbres remarquables, de belle hauteur, anciens ;
à déplacer pour replantation dans le parc : environ 10 sujets dont la taille va de 1,5 m à 13 m, ce qui implique des opérations de cernage ;
à abattre : de 4 à 6 arbres jugés malades ou dangereux (3 glédisias,1 pin, peut-être 2 cyprès).

Tous les arbres abattus seraient remplacés et au-delà, car, toujours d'après la SEMEPA, le parc serait totalement réhabilité avec plantation de plusieurs dizaines d'arbres et d'arbustes, création de buttes végétalisées, le tout dans un esprit « parc à l'anglaise ».

Seraient également réhabilités ou renouvelés : l'aire de jeux pour enfants, le mobilier urbain, l'éclairage.

- La disparition des parkings en surface, le long du Cours des Arts et Métiers devrait permettre, outre la conservation des platanes, un élargissement des trottoirs, l'installation de bacs et des bancs, ainsi qu'éventuellement une voie dédiée aux cyclistes.
- La crèche prévue pour fin 2017 pourrait être desservie par une dépose minute dans le parking, avec ascenseurs à 30 m de la zone d'accueil.
- Les entrées et sorties du parking, sur le Cours des Arts et Métiers seraient au plus proche des Cours Carnot et St. Louis et sécurisées,
- L'éventuelle interruption de la circulation sur le Cours des Arts et Métiers, pendant les travaux serait limitée.
- Le nouveau projet s'inscrirait dans le calendrier d'origine pour une livraison au 4ème trimestre 2019.
- Les contraintes techniques étant moindres, le cout du nouveau parking serait nettement moins élevé (économie d'environ 4 millions d'euros). Mme le Maire a souhaité que le différentiel budgétaire soit affecté, au moins partiellement à l'embellissement du Parc, à l'aménagement de la rue Portalis et, dans sa continuité, du Cours des Arts et Métiers.

***

……/…..

Projet nécessaire pour les uns, atteinte irréversible au Parc Rambot pour les autres, les avis parfois passionnés s'opposent. A ce jour les informations communiquées conservent un caractère provisoire, voire aléatoire, car plusieurs problèmes restent posés :

- La réalisation du parking nécessité la modification du PLU (Plan local d'urbanisme), ce qui renvoie, compte tenu des délais d'enquête publique et autres formalités, au 2ème trimestre 2017.
- Le permis de construire en cours d'instruction, peut être modifié et ne pourrait produire ses effets qu'après la modification du PLU
- Des associations de défense de l'environnement, notamment, estiment que les conditions du legs effectué par M. G. Rambot au 19ème siècle s'opposent juridiquement à la réalisation du projet en sous-sol. La Ville après consultation de ses services juridiques, estime quant à elle que les conditions du legs seront respectées.
- Les opérations de cernage, destinées à favoriser la reprise des arbres déplacés, programmées par les services des jardins en tout début d'année, ont été reportées, eu égard à la saisine en référé du juge administratif (décision attendue pour fin janvier 2017).

Le Conseil d'Administration du CIQ Pont de Béraud, dont les membres ont des avis partagés sur le projet, souhaitent que l'information la plus large possible soit donnée

Il s'interroge sur les points suivant :

- La modification du PLU doit obligatoirement donner lieu à une enquêté publique. La consultation des habitants à une large échelle permettra-t-elle de définir des axes consensuels pour la définition du projet ?
- Le point de débat, au fond, étant celui de la préservation des arbres du Parc, une mission telle que celle définie par le Tribunal Administratif à l 'expert chargé de suivre le chantier des Trois Places et de s'assurer que les travaux sont conduits sans risque pour le système racinaire des arbres centenaires ou remarquables, pourrait-elle être mise en œuvre ?
- La SEMEPA ne nous a remis ni le plan de masse ni le positionnement des entrées /sorties du parking au motif que les informations communiquées sont provisoires, pendant toute la durée de l'instruction du permis de construire. Sur ce point le CIQ connaitra-t-il les emplacements des entrées/sorties du parking pour s'assurer qu'ils ne compromettent pas la sécurité aux abords du Collège du Sacré Cœur et qu'ils permettent d'éviter une sortie obligatoire vers les rue Aurientis et RICM, déjà saturées ?
- La question de la légalité du projet au regard de la convention de legs entre M. G. Rambot et la Ville est affaire de droit. Peut-être le juge administratif sera-t-il saisi comme le laissent supposer certains tracts diffusés dans notre quartier ? Dans ce cas , nul doute que cela provoquerait l'exaspération des partisans du projet, notamment les commerçants des Trois Places et les utilisateurs de la Cour d'Appel, et le soulagement des opposants pour les délais que toute saisine des tribunaux peut générer , indépendamment d'une décision au fond qui peut demander plusieurs mois voire plusieurs années.
- Enfin ou hélas, la récente décision du Préfet de s'opposer à la cession des parkings par la Ville, à la SEMEPA rajoute une incertitude quant à l'impact de cette décision sur le calendrier initial de l'opération.

Quoi qu'il en soit, pour favoriser une meilleure concertation, au-delà des postures politiques, le CIQ Pont de Béraud, qui, par deux fois les 14 novembre 2015 et le 19 mars 2016, avait organisé des débats publics que Mme le Maire n'avait pu honorer de sa présence, eu égard à l'actualité (attentats et anticipation des élections métropolitaines) a renouvelé l'invitation à Mme le Maire et demandé la participation de M. le Directeur de la SEMEPA à une réunion publique qui se tiendrait en mars prochain . Cette requête a reçu une réponse positive et le CIQ Pont de Béraud l'organisera en y associant les CIQ Nord Est et 3 Bons Dieux : la date précise sera communiquée ultérieurement sur notre site internet et par tract d'invitation.

Julien QUAGLIA

NB Le « MAG » de janvier 2017 , publié par la mairie et distribué dans nos quartiers fait une large part au projet (page 25 et 40) et comprend dans les pages réservées aux partis d'opposition une annotation vigoureusement hostile au projet. (page 42)

LE C.I.A.C.U. AU PONT DE BERAUD

Une installation réussie

Association née en 2010 de la fusion entre le mouvement HIPPO et STREET-ARTS, le CIACU ou Centre International des Danses et Cultures Urbaines a connu un rapide développement dans la région.
Avec quelques 104 h hebdomadaires d'activités diverses partagées entre l'organisation d'événements comme le festival aixois Aix'pression Urbaine ou des championnats de danse, une aide administrative et informatique, un soutien scolaire de qualité et des ateliers d'alphabétisation, culinaire, de musique, de danse et de sports, il est temps pour le CIACU de trouver en 2016 un ancrage dans le Pays d'Aix.

Après plusieurs recherches infructueuses , le CIACU se voit proposer par la Mairie d'Aix à Pâques de cette année le Centre Social de la Pinette.
Certes, le local est dans un état déplorable, pour ne pas dire catastrophique, et il faut une bonne dose d'optimisme pour y voir un site parfaitement adapté aux objectifs du CIACU……..
Heureusement, les deux administrateurs de l'association, Mr Dumont et Mr Fathi, ne manquent ni d'idées ni de courage. Aidés de quelques bénévoles et surtout, un gros cœur à l'ouvrage, en une quinzaine de jours les murs sont repeints, les sols nettoyés, la plomberie refaite, les meubles et le matériel installés bref, le local est transformé de fond en comble.
Très vite, de surpris, curieux ou étonnés les habitants du quartier deviennent d'autant plus intéressés que l'écoute et les programmes proposés par les responsables de l'association répondent à une véritable attente et à de réels besoins.
A ce jour, le CIACU revendique l'adhésion d'environ 150 personnes de tous âges, soit d'un peu plus de 60 familles dans le quartier Pinette/Beauregard.

Pourquoi le nombre de familles est-il important ?
Parce que l'adhésion des habitants du quartier, et d'abord des jeunes, passe par la « conquête » des mères qui, si elles sont convaincues de l'intérêt des propositions apportées par le CIACU, sauront elles-mêmes convaincre leurs enfants puis leur mari.
Après quelques mois d'activité, l'association est en passe de modifier radicalement l'image véhiculée par les habitants de la Pinette/Beauregard aux yeux de ceux des autres secteurs du Pont de Beraud.
Sans doute, un jour prochain tous les habitants de ce beau quartier retrouveront l'usage de la parole pour échanger entre eux, partager des activités et enfin, travailler ensemble à préserver et améliorer notre cadre de vie commune.
Merci au CIACU et bonne continuation en 2017.

FIBRE OPTIQUE…….

« Suite à la réunion du 20 Janvier en présence des responsables Orange du déploiement de la fibre optique sur la commune d'Aix en Provence, et de Mr PAOLI , adjoint au Maire, en charge du développement des techniques du numérique, il a été fait un point de la situation .
Orange a recensé 79.000 logements sur la commune. Fin d'année 2016, environ 50.000 étaient dits "adressables"- logements pour lesquels la fibre est en place au niveau de l'infrastructure -, et 30.000 "raccordables", c'est à dire ceux dont les travaux de câblage à partir des répartiteurs sont achevés ou en cours. On peut estimer, si aucun problème technique ne se fait jour, un délai de 6 à 12 mois pour qu'un logement passe du statut d'adressable à celui de raccordable. Le choix opéré par Orange depuis le début de son intervention, avec l'aval (ou la pression) de la municipalité, est de raccorder le plus grand nombre dans le laps de temps le plus court, d'où le privilège donné aux immeubles, résidences ou copropriétés, au détriment de l'habitat individuel ou pavillonnaire souvent soumis aux aléas des contraintes techniques de câblage : aérien par poteaux dédiés ou à partager (EDF/Téléphone) , gaines ou tranchées.
Le rythme actuel de raccordement de cet habitat serait de l'ordre de 1500 à 2000 par an. Pour les services Orange en charge de ce déploiement, la commune pourrait prétendre être totalement équipée fin 2019/courant 2020. »

Philippe BASTIEN

BREVES:

Immeuble Chemin du Four: Les riverains du chemin du Four se sont émus d'un projet de construction d'un immeuble de 30 logements sur une petite parcelle de 2.800m2 au bas du chemin du Four. Ils s'interrogent sur la conformité de ce projet au regard de leur classement UD (h) du PLU, définissant leur quartier comme composé d'un tissus urbain pavillonnaire : « avec pour objectif de maintenir cette forme urbaine dans les proportions existantes , afin de ne pas altérer les qualités paysagères de la zone, tout en permettant d'évoluer raisonnablement en concordance avec les capacités de desserte. »
Ce projet n'est pas anodin selon eux, au regard de la sécurité des personnes ,(crèche, école à proximité immédiate), des déplacements, (le chemin ne permettant pas le croisement des véhicules) etc.
Le CIQ s'est rapproché de M. le Maire Adjoint, appelé avec différents autres services de la Mairie à émettre un avis consultatif sur le projet immobilier, pour le sensibiliser et l'informer des difficultés qui se présentent.

Avenue St. Thomas de Villeneuve: Le principe de l'installation d'un mur végétal antibruit coté lavoir est adopté. Le lavoir lui-même a été mis en sécurité l'été dernier, il n'est pas envisagé de le réhabiliter car les premières études conduisaient à un cout exorbitant.

La 2ème Assemblée participative du Quartier, réunissant diverses associations (CIQ,CAP,CIACU, Lycée Cézanne…) s'est tenue le 21 novembre 2016 , avec pour thème une réflexion sur la mémoire du Quartier à partir de documents photographiques, d'archives, de témoignages.

Avenue Jean et Marcel Fontenaille: Réseau pluvial et CD 10 :
Annoncé lors de la présentation des vœux en Mairie annexe le 14 janvier dernier, la finalisation du réseau pluvial devant les commerces et jusqu'à la Paroisse St. Jean Marie Vianney, est enfin programmée pour le 2ème trimestre 2017. la rénovation de l'enrobé de la RD 10 (av. Fontenaille) serait réalisée dès l'été 2017.

Panneau d'information : mentionnant les informations propres au Quartier, serait placé à l'angle du Parking Intermarché et de la rampe d'accès à la Mairie Annexe.

Aix en Bus : La régularité des bus desservant notre Quartier a été fortement dégradée aux mois de novembre et décembre 2016. Les C.I.Q. Pont de Béraud et Nord Est se sont faits le porte parole des usagers pour demander un retour à la ponctualité…..à peu près rétablie depuis. *D'autre part pourquoi les horaires du bus 21 ne sont –ils pas affichés à l'arrêt St. Thomas ?*

Si notre travail vous intéresse
Si la vie du Quartier vous tient à cœur

Venez rejoindre l'équipe qui œuvre au CIQ Pont de Béraud
vos compétences et votre engagement nous seront précieux

VOUS ETES LES BIENVENUS.

BULLETIN D'ADHÉSION ET DE SOUTIEN CIQ PONT DE BÉRAUD 2017
AGIR pour améliorer la vie dans notre Quartier

NOM…….. …….. **Prénom…….**

Adresse……..

Tél.…… **Email……**

Cotisation individuelle : **12 €** - Cotisation collective (Copropriété) : **8 €**
Règlement - Espèces - Par chèque à l'ordre du **CIQ PONT DE BERAUD**
CIQ PONT DE BERAUD :– 64 Avenue Fontenaille - 13100 Aix en Provence
site : www.ciq-aix-pontdeberaud.fr e-mail - president@ciq-aix-pontdeberaud.fr